Éric Ciotti sabre en deux

Avec fermeté, le président du conseil départemental a annoncé hier que les RTT de ses agents seraient amputées de moitié. La grogne est vive chez les syndicats

Mépris, colère, déception. » Voici les sentiments exprimés par les syndicats hier matin après l'annonce fracassante du président du conseil départemental. Éric Ciotti (Les Républicains) a en effet annoncé une réforme du temps de travail, au sein de son institution, qui ne fait pas dans la demi-mesure. Les ARTT (jours d'aménagement et de réduction du temps de travail) vont être divisés par deux à partir du 1er janvier prochain. Ils passeront de 22 à 11. Rajoutez à cela trois jours de congés supprimés et Éric Ciotti fait les comptes : « *Cela veut dire qu'on aura un gain de 14 jours pour chaque agent, soit environ trois semaines sur un an* ». Soit une durée effective de 1568 heures en lieu et place des 1607 heures appliquées aujourd'hui.

« *Le message est clair : on va travailler plus tout au long de l'année dans la collectivité départementale. Nous allons travailler plus, mais dans le cadre légal et réglementaire* », insiste le président du conseil départemental. Pour changer le protocole d'accord sur le temps de travail qui datait, pour les agents du Département, de 2001, Éric Ciotti se base sur la loi et rien que la loi. Et sur beaucoup de fermeté. Les agents feront 35 heures, avec 11 RTT. Circulez, y'a rien à récupérer.

La fin du temps « des sucres d'orge »

Le président du conseil départemental ne s'en cache pas. Il agit pour l'exemple. « *Parce que nous voulons adresser un message sur la nécessité de sortir du carcan des 35 heures.* » Il brandit la nécessité de réaliser des économies au sein de son institution. « *La dotation globale de fonctionnement versée par l'État, qui était de 130 millions en 2013, tombera à 42 millions en 2017. En même temps, les prestations sociales sont de moins en moins compensées par l'État. L'écart est de 700 millions d'euros depuis 2009 entre ce que nous versons et ce que nous devrions recevoir de l'État. Elles devraient pourtant être compensées à l'euro près.* » Éric Ciotti explique avoir conscience de l'effort qu'il demande à ses agents. Il accepte la part d'impopularité que cette décision peut entraîner au sein des 4500 agents du Département. Et dégaine une phrase choc : « *Le temps où les hommes politiques n'étaient là que pour distribuer des sucres d'orge est terminé.* » Le président du conseil départemental rappelle que, depuis 2009, il a engagé une politique de réduction d'effectifs, avec 340 suppressions nettes et le non-remplacement de deux fonctionnaires sur trois qui partent à la retraite. « *Nous avons fait des efforts, nous devons continuer à en faire.* » Selon Colette Giudicelli, en charge des ressources humaines au Conseil départemental, « *beaucoup d'agents comprennent qu'il n'est pas possible de faire autrement* ».

Selon Eric Ciotti, cette annonce se justifie par la baisse de la dotation globale de fonctionnement, versée par l'État. (Photo Philippe Arnassan)

Cette annonce a pourtant fait grincer des dents deux conseillers départementaux d'opposition (lire par ailleurs). Du côté des syndicats, on fait grise mine. « *Nous n'avons été prévenus qu'il y a quinze jours.* » Difficile de surcroît pour des fonctionnaires d'attaquer une application stricte de la loi…

Bertrand Bouissou, président du syndicat majoritaire, le Siat(1), tance la méthode. « *La dénonciation d'un protocole sur la réduction du temps de travail signé en 2001 ne peut être qu'un passage en force.* » Thierry Tripodi, de la CGT, évoque du « *mépris* ». Les principaux syndicats du conseil départemental (Siat, CGT, FO), s'associeront le 8 octobre à une journée de mobilisation nationale. Le 9 octobre, lors du comité technique, ils voteront contre cette réforme de leur temps de travail. Mais ce comité n'a qu'un avis consultatif. Et après?

Des actions sont à prévoir au sein des effectifs du conseil départemental, si l'on en croit les échos recueillis hier.

GRÉGORY LECLERC
gleclerc@nicematin.fr

1.Siat : Syndicat indépendant des agents territoriaux du conseil départemental.

Questions à

Éric Ciotti, président du conseil départemental

« Continuer à faire des efforts »

Pourquoi annoncer publiquement cette réforme?
Parce que nous voulons adresser un message sur la nécessité de sortir du carcan des 35 heures. Elles ont paralysé la fonction publique. Il faut retourner progressivement vers les 39 heures. Nous lançons ce message depuis les Alpes-Maritimes. Ce chantier doit être ouvert. J'approuve le message d'Emmanuel Macron sur les 35 heures. Concrètement, dans les limites que nous offre la loi, nous affirmons le devoir d'en sortir. C'est un effort que nous demandons aux agents du Département au profit de nos concitoyens.

Quatorze jours en plus par agent, c'est ce que vous demandez?
Absolument, c'est une présence supplémentaire, avec moins de congés annuels, moins de récupération du temps de travail. Cet accord avait été négocié il y a quinze ans maintenant, en 2000, dans une période différente. Aujourd'hui, les contraintes budgétaires, mais aussi le chômage qui frappe 6 millions de Français, imposent cet effort.

Donc moins de récupération d'heures pour les agents?
Nous allons resserrer certaines missions. L'administration est plus compétitive. Notamment grâce au numérique. Il faudra donc moins d'agents pour traiter les dossiers. Les entreprises s'adaptent, la fonction publique doit s'adapter. On va mettre fin à certaines pratiques qui n'étaient plus vertueuses.

N'avez-vous pas peur d'être impopulaire chez vos 4500 agents?
Je sais qu'en prenant cette décision, je ne vais pas dans le sens de la facilité. Être aujourd'hui à la tête d'un exécutif nécessite du courage. Le temps où les hommes politiques n'étaient là que pour distribuer des sucres d'orge est terminé. Nous avons fait des efforts, nous devons continuer à en faire. Nous avons divisé les dépenses de protocole par trois, les dépenses de communication par deux. Les agents du Département auront toujours cinq semaines de congés et la possibilité de récupérer quatorze jours. Je crois que c'est appréciable, conséquent, et que le reste n'est plus d'actualité et ne peut être compris par nos concitoyens.

« Il veut montrer qu'on rase plus court que les autres »

Ce sont des syndicalistes un brin fatalistes que nous avons rencontrés hier. Bertrand Bouissou, président du Syndicat indépendant des agents territoriaux (Siat, majoritaire), avoue qu'on ne peut reprocher au président du conseil départemental une application stricte de la loi. « *Non, ce qu'on peut reprocher c'est de dénoncer un protocole signé en 2001 sur des arguments que je ne comprends pas.* » Le syndicaliste évoque un « *passage en force* ». Il est rejoint sur ce constat par Thierry Tripodi, de la CGT. Tous deux évoquent du « *mépris* » pour les agents, de la « *colère* », de la « *déception* ».

« *C'est un recul social important,* affirme Bertrand Bouissou. *En 2001 des discussions ont permis d'organiser la flexibilité du temps de travail. Aujourd'hui, on nous enlève une flexibilité indispensable pour gérer notre vie privée.* » Selon Thierry Tripodi, il n'y a pas eu de concertation. « *Les choses nous ont été présentées au moment où les documents étaient prêts, il y a quinze jours, trois semaines. Il n'y a pas eu d'échanges en amont sur l'impact que cela pourrait avoir.* »

Thierry Tripodi, de la CGT.

Que va-t-il se passer? Le Siat, la CGT et FO annoncent qu'ils prendront part à la journée nationale de grève du 8 octobre. Puis voteront « non » au comité technique du 9 octobre. Et après? « *Nous déterminerons quelles actions nous devons engager et verrons s'il y a matière à dialoguer avec le président du conseil départemental ou non.* »

Siat et CGT dénoncent les conditions de travail au sein du conseil départemental et de ses antennes. « *Il y a de vraies situations de mal-être. Les agressions physiques et verbales pour le personnel d'accueil sont de plus en plus nombreuses, une quinzaine chaque mois* », dénonce

Bertrand Bouissou du Siat. (Photos G. L.)

Thierry Tripodi. « *Quand vous devez recevoir de plus en plus de monde et que vous y êtes de moins en moins, les usagers perdent patience, s'énervent.* »

Selon lui, les agents vivent mal cette annonce. « *Ils ne se sentent pas récompensés des efforts qu'ils ont fournis au cours des dernières années pour assumer le même niveau de service avec des effectifs toujours en baisse.* »

Le représentant cégétiste l'affirme, le conseil départemental des Alpes-Maritimes est devenu « *le laboratoire de la politique qu'Éric Ciotti fait à Paris et de sa volonté d'occuper l'espace médiatique. Il veut montrer qu'on rase plus court que les autres* ».

le nombre de RTT

L'expert César Blum, gérant de Médiation Conseil, UPE 06

« La clé, c'est de partir de l'organisation du travail »

César Blum est gérant de Médiation Conseil, cabinet niçois spécialisé dans la gestion des ressources humaines, qui s'est créé sur la vague des 35 heures et qui a aidé à la signature de plus de 700 accords. Membre de l'UPE 06, l'Azuréen est rompu aux négociations sur toutes les questions concernant le temps de travail.

Constatez-vous parmi les entreprises azuréennes une tendance à renégocier le temps de travail ?
Il n'y a pas de mouvement massif en ce sens. Sur nos trois cents entreprises abonnées, nous traitons de cinq à six cas par an. Surtout dans le domaine de l'hospitalisation privée, où il y a des carences de personnel. C'est un domaine où la négociation des contingents d'heures supplémentaires peut convenir à toutes les parties, direction, salariés et organisations syndicales.

Les entreprises qui renégocient le font-elles pour des raisons économiques ?
Pas à notre niveau. Les entreprises qui traversent de graves difficultés contactent un avocat et préparent un plan social, mais les renégociations dans le cadre défensif pour problème de compétitivité sont rares dans les Alpes-Maritimes. Chez Smart, qui a posé la question à ses salariés, vous avez un référentiel en coût minute. Ce n'est pas le profil de la majorité des entreprises azuréennes.

Qu'est-ce qui pousse alors à la renégociation ?
La levée de contraintes constatées au quotidien dans le fonctionnement de l'entreprise. La volonté d'anticiper, de mieux gérer ses équipes et ses équipements, le besoin de fluidifier l'organisation.

Quels sont les leviers pour que les discussions aboutissent ?
Il faut partir de l'organisation du travail. Si vous partez du discours idéologique, vous allez dans le mur. On a l'exemple type avec le travail du dimanche : si vous parlez de manière générale, vous n'avancez pas ; si vous dialoguez entreprise par entreprise, en mettant en avant les besoins, les contraintes de l'entreprise et l'intérêt des salariés, vous avez plus de chance d'aboutir.

Miser sur le dialogue social, est la solution ?
C'est impérieux. Il faut qu'il y ait un intérêt commun. Quand on parle amplitude de travail, frais de garde, revenus supplémentaires, quand on part du planning et qu'on regarde concrètement quelles peuvent être les conséquences, on est sur la bonne voie. L'intérêt du salarié est la clé. Les gouvernements ont toujours permis un assouplissement du cadre légal quand il y a discussion avec les délégués du personnel et accord des salariés. L'idéologie se heurte toujours à la réalité.

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTELLE LEFEBVRE

« Injuste et inéquitable »

Francis Tujague, maire de Contes, et Valérie Tomasini, conseillère municipale de Tende, tous deux conseillers départementaux d'opposition, ont réagi dès hier par un communiqué. Ils évoquent une *« régression sociale »*. Et, s'adressant à Éric Ciotti : *« Vous justifiez ces mesures par les très fortes diminutions des dotations de l'État, que nous condamnons, comme nous avons condamné celles déjà mises en œuvre sous la précédente majorité et qui se sont notamment traduites par la suppression de la taxe professionnelle et des transferts de compétences jamais compensées financièrement, malgré les promesses qui avaient été faites. Des réalités que nous n'avons cessé de dénoncer bien avant 2012, en alertant sur les impacts prévisibles que ce processus ne manquerait pas d'avoir sur le niveau des services rendus à nos populations. »*
Les deux conseillers départementaux estiment injuste *« et improductif »* de faire supporter aux agents, *« qui représentent la première ressource de notre collectivité, une dégradation supplémentaire de leurs conditions de travail, déjà affectées par la suppression de 400 postes »*.
Ils estiment que si économies il y a à réaliser, *« au regard des choix d'austérité réitérés depuis de longues années, il est à nos yeux des gisements plus adéquats à privilégier »*.